

INSCRIPTION EN 1ÈRE ET TERMINALE PROFESSIONNELLE ou TERMINALE CAP POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Le représentant légal s'adresse **au(x) lycée(s) souhaité(s)**, en accompagnant sa demande
des pièces justificatives suivantes :

- Une **demande écrite** datée et signée des représentants légaux expliquant la situation en indiquant pour l'élève son nom, prénom, date de naissance, adresse, classe et spécialité demandées, leur numéro de téléphone et leur adresse mail.
- Une copie entière du livret de famille.
- Les **trois derniers bulletins trimestriels / bilans périodiques** de l'année 2017/2018
- Deux **justificatifs de domicile dans le département du Rhône***. Une attestation d'hébergement chez un tiers n'est pas acceptée comme justificatif de domicile.
- Si les parents sont séparés : une copie du jugement précisant les modalités de garde de l'enfant délivré par le juge aux affaires familiales.
- Si l'enfant est pris en charge par un tiers : une copie du jugement de délégation d'autorité parentale délivré par un juge aux affaires familiales.

***2 justificatifs de domicile de moins de 3 mois au nom du représentant légal :**

- une quittance de loyer émise par une société immobilière ou un relevé de charges de copropriété
- une facture d'énergie (EDF, GAZ) ou d'eau ou un échéancier des paiements
- dans le cas d'emménagements récents : le contrat de location (bail complet daté et signé) établi par une agence agréée, en cours de validité, ou l'acte d'achat du bien, daté et signé, avec la description de l'habitation (une attestation de proposition d'acquisition n'est pas valable)
- une facture d'ouverture de contrat d'énergie ou d'eau.

Selon les situations, des pièces complémentaires peuvent être demandées.